

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**3ème trimestre 2021(DM 1) septembre**

---

**Séance Publique du 24 septembre 2021**

**Objet :** COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ACTIVITÉ 2020

**Synthèse du rapport :**

***Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a examiné, le 27 mai 2021, le rapport d'activité 2020 de la Société Ansamble Breiz Restauration (déléataire pour l'exploitation du restaurant « Le Beauregard »). Ce rapport doit être soumis à l'Assemblée délibérante qui doit prendre acte de cette communication.***

***Conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT, une information relative à l'activité de la CCSPL au cours de l'année 2020 est également présentée.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré dans la séance du 24 septembre 2021 ;

**DECIDE :**

- de prendre acte du rapport de délégation de service public relative au restaurant inter-administratif « Le Beauregard » concernant l'exercice 2020 ;***
- de prendre note des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2020.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 24 septembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines  
et performance de gestion*

**Cécile FISCHER**